Nations Unies S/PV.4944



Conseil de sécurité

Cinquante-neuvième année

Provisoire

4944e séance

Vendredi 16 avril 2004, à 10 heures

New York

Président :	M. Pleuger	(Allemagne)
Membres :	Algérie	M. Baali
	Angola	M. Gaspar Martins
	Bénin	M. Zinsou
	Brésil	M. Sardenberg
	Chili	M. Muñoz
	Chine	M. Wang Guangya
	Espagne	Mme Menéndez
	États-Unis d'Amérique	M. Negroponte
	Fédération de Russie	M. Gatilov
	France	M. de La Sablière
	Pakistan	M. Akram
	Philippines	M. Baja
	Roumanie	M. Motoc
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Emyr Jones Parry

Ordre du jour

La situation entre l'Iraq et le Koweït

04-31176 (F)

La séance est ouverte à 10 h 17.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation entre l'Iraq et le Koweït

Le Président (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra un exposé de M. John Negroponte, le représentant des États-Unis.

M. Negroponte (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au nom des États Membres fournissant des forces, je suis heureux de faire rapport au Conseil de sécurité sur les efforts déployés et les progrès enregistrés par la force multinationale autorisée par la résolution 1511 (2003). Aux côtés de nos partenaires de la force multinationale, les États-Unis restent attachés à un Iraq sûr, stable, démocratique et en paix avec ses voisins. À cette fin, la force multinationale et les forces de sécurité iraquiennes collaborent pour assurer la sécurité du peuple iraquien et vaincre ceux qui cherchent à déstabiliser l'Iraq.

Le Conseil de sécurité a adopté la résolution 1511(2003) à la suite d'une série d'incidents violents dirigés contre la population iraquienne et les membres de la communauté internationale, y compris l'Organisation des Nations Unies. La résolution 1511 (2003) considère que l'appui international en faveur du rétablissement de la stabilité et de la sécurité en Iraq est essentiel pour le bien-être du peuple iraquien, pour qu'il puisse élire un nouveau gouvernement en vertu d'une constitution permanente et pour que tous les intéressés soient en mesure d'accomplir leur tâche dans l'intérêt du peuple iraquien.

Les événements de ces derniers jours montrent une fois de plus que certains croient devoir décider de l'avenir politique de l'Iraq par la violence. Pourtant, seules la paix et la justice, assurées par la primauté du droit et non par les armes, et l'absence de toute crainte de la terreur ou d'un retour des éléments de l'ancien régime permettront à tous les citoyens iraquiens de prendre pleinement part à la vie politique et économique. Nous tous qui sommes réunis ici déplorons les pertes en vies humaines survenues en Iraq parmi les membres de la force multinationale et les civils iraquiens et internationaux. Mais soyons bien clairs : nous maintiendrons le cap.

Outre les États-Unis, la force multinationale comprend plus de 30 pays qui fournissent au total un personnel fort de quelque 24 000 membres. La force multinationale est partagée en trois secteurs : le centre-sud, le sud-est et le nord de l'Iraq, qui inclut Bagdad. Les forces déployées dans les trois secteurs prennent part à des opérations en vue d'instaurer la stabilité, à des efforts de reconstruction, à la formation des forces de sécurité iraquiennes et à la formation dans le domaine des affaires civiles.

Comme ces derniers jours l'ont clairement mis en évidence, des menaces continuent de peser sur tous ceux qui oeuvrent à l'édification d'un Iraq meilleur. Nous avons vu les embuscades et les mutilations, les émeutes et les attaques perpétrés par trois groupes : les insurgés qui comprennent les loyalistes de l'ancien régime, des terroristes qui se sont infiltrés en Iraq et des milices affiliées à des éléments radicaux. La violence est terrible et les pertes sont lourdes.

Pour s'acquitter du mandat confié par le Conseil de sécurité de « contribuer au maintien de la sécurité et de la stabilité en Iraq » (*résolution 1511 (2003), par. 13*), la force multinationale a effectué tout un éventail d'opérations militaires, qui vont de la fourniture de l'aide humanitaire, des activités liées aux affaires civiles, aux secours et à la reconstruction, en passant par la détention de ceux qui représentent une menace à la sécurité, la recherche et le contrôle des armes qui menacent la stabilité de l'Iraq, la collecte de renseignements et, le cas échéant, à des opérations militaires offensives contre les insurgés, les terroristes et d'autres.

Sur fond de menaces constantes, la force multinationale a mené à bien ou aidé à l'exécution de nombreuses activités humanitaires ou de reconstruction sur l'ensemble de l'Iraq, dans les trois secteurs. Une assistance a été fournie par tous les soldats des forces terrestres, aériennes et navales qui ont été affectés à la force multinationale ainsi que par le personnel des affaires civiles. Les activités humanitaires et de reconstruction se sont initialement portées sur la remise en état des services essentiels afin de rétablir l'électricité dans les foyers, les installations publiques

et les entreprises. C'était essentiel pour assurer aux Iraquiens le retour à une vie normale.

Le rôle des unités du génie a été déterminant pour rétablir l'électricité à des niveaux désormais supérieurs à ceux qui existaient avant le conflit, aussi bien dans le nord que dans le sud de l'Iraq, tandis que des unités de la force multinationale concourent à la protection des infrastructures clefs en attendant que le Service de protection des installations puissent s'en charger. Les unités du génie de la force multinationale participent à la remise en état de nombreux ponts, ports, routes et installations ferroviaires.

Mais les unités de la force multinationale font bien plus que prendre part à de vastes projets d'ingénierie. Les unités tactiques de la force multinationale sont associées, partout en Iraq, à des projets locaux de construction et de remise en état des écoles, des hôpitaux, des bureaux de poste et autres bâtiments publics. Les unités de la force multinationale chargées de la neutralisation et de l'enlèvement des engins explosifs ont détruit des milliers de tonnes de munitions iraquiennes, découvertes ou saisies, y compris des mines. Les unités médicales de la force multinationale soignent les civils iraquiens dans l'ensemble du pays et prêtent leur concours dans les programmes de vaccination infantile. Dans tous les secteurs où elles sont présentes, les unités de la force multinationale aident à distribuer les nouveaux dinars iraquiens depuis plusieurs mois.

Le domaine dans lequel les unités de la force multinationale pourraient apporter la plus grande contribution dans la durée est probablement celui de l'administration locale. Le personnel des affaires civiles contribue de façon cruciale à semer les germes de la démocratie iraquienne, aidant au quotidien les Iraquiens à bâtir les fondations d'une société démocratique civile. Ces spécialistes des affaires civiles sont présents dans l'ensemble des 18 gouvernorats et ont contribué à la constitution de 17 conseils de gouvernorat, 78 conseils municipaux, 102 conseils de district et sous-district et 138 conseils de quartier, offrant ainsi un véritable moyen d'expression politique à des millions d'Iraquiens pour la première fois depuis plusieurs dizaines d'années.

En sus des nombreuses activités que je viens de décrire, la force multinationale s'emploie, conformément à l'un de ses principaux objectifs de long terme, à recruter, former et équiper les forces de sécurité iraquiennes afin de les préparer à assumer le maintien de l'ordre et de la sécurité. Il s'agit d'une entreprise très difficile pour la force multinationale et d'une tâche qui nécessite son appui constant. La force multinationale a fait des progrès notables dans la formation des forces de sécurité iraquiennes, compte tenu du vide créé par la dissolution de la police et des forces armées iraquiennes à la libération de l'Iraq.

Malgré la multiplication des attaques dirigées contre les forces de sécurité iraquiennes, les Iraquiens continuent de collaborer, tandis que la force multinationale s'emploie avec méthode à mettre en place des entités professionnelles afin d'asseoir une force stabilisante, à travers les activités habituelles de police civile et la lutte contre le terrorisme, dans l'ensemble du pays. Connaissant la vie des quartiers, la langue et la culture, les Iraquiens sont les mieux placés pour assurer la sécurité à long terme. Leur participation est donc primordiale pour écarter les menaces représentées par les éléments hostiles encore actifs en Iraq.

Au début d'avril 2004, on comptait environ 200 000 membres des forces de sécurité iraquiennes en service ou en formation. Bien sûr, la taille des effectifs n'est qu'un facteur parmi d'autres de l'efficacité des forces de sécurité. Il est capital de former des dirigeants compétents, mais cela prend du temps. Dans les mois à venir, la force multinationale aura pour priorité de former des dirigeants et des spécialistes.

En février, lorsque j'ai présenté le bilan sur l'application de la résolution 1483 (2003), j'ai fourni une description détaillée des différentes composantes des forces de sécurité iraquiennes, qui sont le Corps de défense civile iraquien, le Service de protection des installations, les nouvelles forces armées et la force de sécurité des frontières. J'aimerais profiter de l'occasion pour communiquer brièvement au Conseil des informations à jour sur ce point.

Le Corps de défense civile iraquien, qui compte désormais environ 32 000 Iraquiens, a pour mission de prêter main forte à la police locale et régionale. Le Corps de défense civile effectue toutes sortes d'opérations, telles que protection de sites, protection de convois, patrouilles, installation de cordons et de postes de contrôle, etc., sous le contrôle opérationnel de la force multinationale.

La police iraquienne continue de voir ses rangs se grossir : début avril, 75 000 policiers étaient en service ou en formation.

Le Service de protection des installations, chargé de protéger les infrastructures stratégiques du pays, les bâtiments administratifs de l'État ainsi que les biens culturels et éducationnels, a lui aussi enregistré une augmentation de son effectif, qui totalise désormais 74 000 personnes. Depuis le 1er mars de l'année en cours, chacun des ministères iraquiens est chargé d'embaucher, de rémunérer, d'équiper et de former ses propres gardes.

Au 9 avril, les forces armées iraquiennes comptaient près de 4 000 membres actifs, qui participent, pour la plupart, aux opérations militaires conduites contre les insurgés et les terroristes, sous le contrôle opérationnel de la force multinationale.

Enfin, l'effectif total des services iraquiens de la police des frontières, de l'immigration et des douanes avoisinait, fin mars, 23 000 personnes. Ils sont en train de recevoir l'équipement dont ils ont besoin, tandis qu'une formation a été intégrée dans l'École de la fonction publique de Bagdad. Je voudrais faire remarquer qu'en dépit de nos progrès importants dans la sécurisation des frontières iraquiennes, il reste encore beaucoup à faire.

Après avoir décrit l'éventail des forces de sécurité iraquiennes, je voudrais m'arrêter sur un point que les récents événements ont rendu particulièrement important. Comme le Président Bush l'a souligné le 13 avril, il n'y a pas de place en Iraq pour les milices armées. Notre objectif est de faire régner l'état de droit dans un Iraq démocratique et d'empêcher qu'une partie quelle qu'elle soit exerce une influence au moyen de la violence. Un grand nombre d'Iraquiens se sont ouvertement exprimés en faveur de la disparition des milices et des groupes armés qui ne relèvent pas des services de sécurité iraquiens légitimes. L'Autorité provisoire de la Coalition mène actuellement des négociations fructueuses visant à obtenir la transformation et la reconversion de toutes les organisations armées échappant au contrôle de l'État. Des progrès ont été accomplis, mais nous n'avons pas d'autre choix que d'agir avec fermeté à l'encontre de ceux qui refusent de négocier.

La résolution 1511 (2003) a autorisé la force multinationale à contribuer à la sécurité de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq. Les États-Unis sont résolus à travailler aux côtés de la communauté internationale pour répondre aux besoins de l'ONU en matière de sécurité, aussi bien avant qu'après le 30 juin. En janvier de cette année, une équipe d'experts des Nations Unies a commencé à s'employer à nouer des liens étroits avec la force multinationale en Iraq, l'objectif étant de faciliter le retour du personnel international de l'ONU. La collaboration avec l'équipe de l'ONU se poursuit, aujourd'hui encore, notamment pour ce qui est d'identifier les installations qui pourraient servir aux opérations des Nations Unies, et que nous travaillons en étroite collaboration avec le personnel de sécurité de l'ONU afin de protéger les importantes missions que l'ONU a déployées en Iraq, à savoir les équipes de l'Ambassadeur Brahimi et de Mlle Pirelli, pour les aider dans leur travail.

Avec le concours de l'ONU, les États-Unis ont commencé à solliciter des troupes pour protéger l'importante mission des Nations Unies dont le rôle sera précisé par le Conseil de sécurité. Rattachées à la force multinationale, ces troupes auront pour seule mission de protéger le personnel et les installations des Nations Unies. Je pense que je n'exagère pas en disant que la communauté internationale désire vivement que les Nations Unies retournent en Iraq pour y jouer un rôle élargi, solide et vital, surtout après la transition du 30 juin. À cet égard, j'invite les États Membres à contribuer à l'avenir de l'Iraq en fournissant des contingents chargés d'assurer l'appui à la sécurité des Nations Unies dans l'exécution de leurs tâches essentielles. J'invite les États Membres à contacter ma délégation ou d'autres membres de la Coalition dès que possible.

La fin de l'occupation et l'accession au pouvoir du Gouvernement intérimaire iraquien le 30 juin marqueront le début d'une ère nouvelle pour le peuple iraquien. Au cours des 10 derniers jours, l'Ambassadeur Brahimi a consulté un grand nombre d'Iraquiens, à la fois au sein et en dehors du Conseil de gouvernement, et, il y a deux jours à peine, il a présenté ses recommandations préliminaires relatives au processus de transition. Les États-Unis se félicitent de ces recommandations extrêmement constructives et attendent avec le plus grand intérêt davantage de détails à ce sujet.

Quoi qu'il en soit, la Coalition continuera à être acquise à la cause de l'Iraq bien au-delà du 30 juin. Le transfert de souveraineté ne ramènera pas le calme total

en Iraq, et la présence de force multinationale restera nécessaire dans le pays pour appuyer les forces de sécurité iraquiennes jusqu'à ce que celles-ci soient à même d'assumer la responsabilité exclusive de la sécurité et de la stabilité de leur pays.

Dans les mois à venir, nous assisterons aux efforts constants du nouveau Gouvernement en vue de poursuivre la mise en place d'institutions démocratiques et d'entreprendre la lourde tâche de préparer les élections en vue de constituer l'Assemblée nationale de transition, laquelle rédigera ensuite une nouvelle constitution. Le nouveau Gouvernement sera mis à rude épreuve par ceux qui se sont attaqués et continuent de s'attaquer aux forces de sécurité iraquiennes et à la force multinationale; ceux qui pensent que s'en prendre sans discernement au peuple iraquien et à la communauté internationale ébranlera notre détermination de voir l'Iraq réussir sa transition politique. Mais, de concert avec nos partenaires de la communauté internationale et le peuple iraquien, nous continuerons d'être fermes, résolument tournés vers la perspective d'un Iraq stable et sûr, en paix avec ses habitants et ses voisins.

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'accord auquel le Conseil est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 35.